



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**
Secrétariat Général

ARRÊTÉ **portant subdélégation de signature générale**

Le Préfet des Deux-Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du Président de la République en date du 18 janvier 2013 portant nomination de M. Simon FETET en qualité de secrétaire général de la préfecture des Deux-Sèvres ;

VU le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2014 portant nomination de M. Jérôme GUTTON en qualité de Préfet des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 6 décembre, 2012 nommant M. Alain JACOBSOONE, directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres à compter du 1er janvier 2013 ;

VU l'arrêté du premier ministre en date du 14 avril 2015 nommant M. Frédéric HENNEQUIN, directeur départemental des territoires adjoint des Deux-Sèvres à compter du 18 mai 2015 ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 10 juillet 2015 portant organisation des services de la direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ;

VU l'arrêté de M. le Préfet des Deux-Sèvres en date du 14 avril 2015 portant délégation de signature à M. Alain JACOBSOONE, directeur départemental des territoires ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture,

ARRETE :**Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain JACOBSONNE, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée par M. Frédéric HENNEQUIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental adjoint.

Article 2 :

Dans les limites et sous les conditions qu'il fixe à ses collaborateurs, la délégation de signature qui lui est conférée sera exercée pour les décisions énumérées en son premier article :

- au titre 1 « ADMINISTRATION GENERALE », par Mme Maryse FROSTIN et par M. Philippe CHESNOY respectivement secrétaire générale et secrétaire général adjoint ;
- au titre 2, « ROUTES ET TRANSPORTS », et au titre 3 « ENSEIGNEMENT DE LA CONDUITE », par M. Guy LOISEAUX, responsable de la mission circulation, sécurité routière et gestion de crise ;
- au titre 4 « POLICE DES VOIES NAVIGABLES », au titre 5 « POLICE DES EAUX NON DOMANIALES », au titre 7 « FORETS », au titre 8 « CHASSE » au titre 9 « PECHE », au titre 10 « PROTECTION DE LA NATURE », au titre 14 « ACTIONS FONCIERES ET ASSOCIATION SYNDICALE AUTORISEE (ASA) », au titre 20 « BRUIT DES INFRASTRUCTURES DES TRANSPORTS TERRESTRES » par M. Nicolas ALBAN, chef du service eau et environnement.
- au titre 11 « HABITAT » 1 à 13, au titre 12 « URBANISME ET DROITS DES SOLS » 9 à 13 par M. Gilles DUMARTIN, chef du service prospective, planification et habitat ;
- au titre 11 « HABITAT » 14, 15 et 16, au titre 12 « URBANISME ET DROITS DES SOLS » 1 à 8, 14 à 24, par Mme Catherine AUPERT, chef du service énergie, bâtiment et aménagement des territoires ;
- au titre 15 « AIDES AU REVENU DES EXPLOITANTS AGRICOLES ET REPARTITION DES DROITS A PRODUIRE », au titre 16 « AMENAGEMENT DES STRUCTURES AGRICOLES, FINANCEMENT DES EXPLOITATIONS, INSTALLATIONS », au titre 17 « MESURES D'AIDES CONCOURANT A LA PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX », au titre 18 « ORIENTATION DES PRODUCTIONS ET ORGANISATION ECONOMIQUE » et au titre 19 « MESURES DE DÉCONCENTRATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES INDIVIDUELLES » par M. Michaël CHARLOT, chef du service agriculture et territoires.

Article 3:

Les délégations de signatures pourront être exercées par d'autres chefs de service, par les responsables de mission, par les chefs de pôles, par les chefs d'unité et par les adjoints aux chefs de pôles et aux chefs d'unité, par les responsables de site désignés nominativement par l'organigramme ci-joint (annexe 1) et dans les conditions précisées par l'annexe 2.

Article 4:

L'agent expressément désigné pour assurer l'intérim d'un service, d'une unité, d'un pôle ou d'un site peut exercer les mêmes délégations de signature que l'agent qu'il remplace.

Article 5:

Les chefs de pôles et les adjoints au chef de pôle et les agents désignés nominativement dans l'annexe 3, pourront, indépendamment de leur site et pôle d'affectation, bénéficier de délégations de signature pour les arrêtés, actes et décisions visés à l'annexe 1 au titre 12 « URBANISME ET DROITS DES SOLS », pour les mesures énumérées au 1, 2, 3, 5, 7, 8, 23.

Article 6:

L'arrêté en date du 11 juin 2015 est abrogé à compter du 1^{er} août 2015.

L'arrêté en date du 17 juillet 2015 publié au recueil des actes administratifs le 17 juillet 2015 est abrogé à compter du 1^{er} août 2015.

Le présent arrêté prendra effet à compter du 1^{er} août 2015.

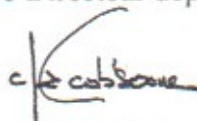
Le présent arrêté sera adressé à M. le Préfet des Deux-Sèvres (Mission de la Coordination Interministérielle).

Article 7:

Les chefs de services et les agents de la direction départementale des territoires bénéficiant d'une subdélégation sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Niort le **17 JUIL. 2015**

Pour le Préfet,
Le Directeur départemental des territoires



Alain Jacobsoone

Annexe 1 : à la subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSONE

DIRECTION		
	Directeur	Alain Jacobsoone
	Directeur adjoint	Frédéric Hennequin
Circulation, sécurité routière et gestion de crise	Responsable de la mission	Guy Loiseaux
Sécurité, gestion de crise	Chef de l'unité	Christophe Michaud
Éducation routière	Chef de l'unité	Guy Loiseaux
Conseil de gestion et communication	Chef de l'unité	Philippe Gaffez
	Responsable sécurité défense	Frédéric Hennequin
	Agent sécurité défense	Christian Tonin
SECRETARIAT GENERAL (SG)		
	Secrétaire générale	Maryse Frostin
	Secrétaire général adjoint	Philippe Chesnoy
Ressources humaines-formation	Chef de l'unité	Florence Gelot
Affaires juridiques	Chef de l'unité	Emmanuel Periot
Logistique, Affaires financières	Chef de l'unité	Laurence Dudon
SERVICE PROSPECTIVE , PLANIFICATION ET HABITAT (SPPH)		
	Chef de service	Gilles Dumartin
Prospective	Chef de l'unité	Franck Groneau
Planification / Risques	Chef de l'unité	Olivier Gouet
Habitat	Chef de l'unité	Jérôme Jeanjean
SERVICE AGRICULTURE ET TERRITOIRE (SAT)		
	Chef de service	Michaël Chariot
Modernisation agriculture durable	Chef de l'unité	Gwénaëlle Flouriot
Aides directes et mesures agro-environnementales	Chef de l'unité	Benoît Lalère
Aménagement rural et politique foncière	Chef de l'unité	Fabrice Sagot
SERVICE EAU ET ENVIRONNEMENT (SEE)		
	Chef de service	Nicolas Alban
Mission Police de l'Environnement	Chargé de mission	Franck Jonchier
Animation MISEN/Planification	Chargé de mission	Frédéric Nadal
Natura 2000	Chef de l'unité	Jean-François Morel
Gestion de l'eau	Chef de l'unité	Nicolas Cornuault
Ouvrages et travaux	Chef de l'unité	Florence Deville
Environnement et Biodiversité	Chef de l'unité	Jean-Marie Serandour

SERVICE ÉNERGIE, BATIMENT ET AMÉNAGEMENTDES TERRITOIRES (SEBAT)		
	Chef de service	Catherine Aupert
Animation, pilotage, outils	Chef de l'unité	
Droit des sols et fiscalité de l'urbanisme	Chef de l'unité	Muriel Buisson
Transition énergétique et territoires	Chef de l'unité	Sandra Gérard
Bâtiment accessibilité	Chef de l'unité	Jean-Marc Dudon
POLES TERRITORIAUX		
NORD (Parthenay/Bressuire)	Chef de pôle	Annick Mazeau-Morin
Site de Parthenay	Chef de pôle adjoint	Olivier Méau
Site de Bressuire	Chef de pôle adjoint	Thierry Cornus
SUD (Brioux sur Boutonne/Niort)	Chef de pôle	Jean-Pierre Périody
Site de Brioux sur Boutonne	Chef de pôle adjoint	Jean-François Bouyer
Site de Niort	Responsable du site	Claude Michaud

Annexe 2 : de subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSSOONE

Codification de la délégation	Chefs de service et adjoints, chefs d'unité, chefs de pôle et adjoints, responsables de mission, responsable de site, adjoint au chef d'unité Sèvre et Marais, pouvant en bénéficier en application de l'article 3
Titre 1 / I	SG/Ressources humaines-formation
Titre 1 / I-23, I-24, I-30, I-34, I-36, I-37	Tous services, missions, unités, pôles et sites
Titre 1 / I-47	Tous services, missions, pôles
Titre 1 / II	SAT / Modernisation agriculture durable, SAT / Aides directes et mesures agro-environnementales, SAT / Aménagement rural et politique foncière, SPPH/Habitat
Titre 1 / III-57	SG/Affaires Juridiques
Titre 2 / 1 à 12, 14	MCSRGC/ Sécurité, gestion de crise
Titre 3 / 1 à 8	MCSRGC/Éducation routière
Titre 4 / 1	SEE/Ouvrage et Travaux
Titre 5 / 1	SEE /Gestion de l'Eau, SEE /Ouvrages et travaux
Titres 7, 8, 9, 10, 14 et 20	SEE / Environnement et Biodiversité
Titre 11 / 5, 9, 10, 13	SPPH/Habitat
Titre 12 / 1 à 8, 22 à 24	Pôles, SACT/Application du droit des sols, sites
Titre 15, 16, 17, 18 et 19	SAT / Modernisation agriculture durable, SAT / Aides directes et mesures agro-environnementales, SAT / Aménagement rural et politique foncière

Annexe 3 : de subdélégation de signature donnée par Alain JACOBSONE

Liste des agents pouvant bénéficier, indépendamment de leur site et pôle d'affectation, des délégations de signature, en cas d'absence ou d'empêchement, en application de l'article 5 de l'arrêté.

Pôle territorial NORD :

Site de Parthenay et site de Bressuire

Jean-Pierre Belin

Pôle territorial SUD :

Site de Brioux-sur-Boutonne et site de Niort

Valérie Manicot